

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
SUR LES TROUBLES ETHNIQUES DE KIBUYE

10020260

22563615

INTRODUCTION

Du 18 au 25 Août 1992 des troubles à caractère ethnique se sont produits dans les Communes de Gishyita et Rwamatamu, en Préfecture de KIBUYE.

En sa séance du 25 Août 1992, le Conseil des Ministres a mis sur pied une Commission chargée d'enquêter sur ces troubles.

1. Composition de la Commission:

Conformément à la lettre n° 512/02.4 du 27 Août 1992 du Premier ministre, matérialisant cette décision, la Commission est composée de:

- Services du Premier ministre représentés par Messieurs Juvénal HARTMANA, Chef de Service des Affaires Politiques et Administratives, Président, et Augustin NYAMIREMYE, Chef du Service de Renseignements,
- Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal représenté par Monsieur Vénuste NYOMBAYINE, Directeur de l'Administration du Territoire,
- Ministère de la Défense, représenté par Monsieur Fidèle NDEREREHE Directeur de l'Exploitation,
- Ministère de la Justice, représenté par Monsieur Laurent REBERO, Conseiller aux Affaires Politiques et Administratives,
- Ministère de l'Information représenté par Monsieur Amos GAHIZI, Conseiller aux Affaires Politiques et Administratives,
- Directeur de Cabinet à la Présidence de la République, représenté par Monsieur Alexandre MUTEBAHEJURU, Conseiller aux Affaires Sociales,
- Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement représenté par Monsieur Anastase REKERAHO, Directeur de l'encadrement Politique et de la Communication,
- Mouvement Démocratique Républicain représenté par Jean Léonard MUNYANKIKO, Professeur à l'APACOPE;
- Parti Social Démocrate représenté par Monsieur Jean Damascène NDINDABO, Président du Parti à Kibuye,
- Parti Libéral représenté par Monsieur Elikan UZABAKILIHO, Conseiller Juridique,
- Parti Démocrate Chrétien représenté par Monsieur Juvénal MBONYIZINA, Président du Parti à Kibuye.

2. Mission de la Commission

En référence à la lettre pré-rappelée, la Commission avait pour mission de:

- Etablir la chronologie des événements
- Recenser les victimes, les dégâts matériels et humains,

.../...

- Evaluer l'intervention des autorités administratives, judiciaires et militaires
- Découvrir les vrais instigateurs et proposer les sanctions qui s'imposent,
- Proposer des mesures concrètes pour mettre fin aux troubles et d'en empêcher la propagation dans les autres Communes et Préfectures,
- Faire le rapport endans une semaine.

10020261

22562 bis

3. Méthodologie

Des réunions préparatoires ont été tenues les 3 et 4 Septembre 1992 et, ont conclu à la répartition des membres de la Commission en trois sous-groupes constitués comme suit:

- A. - Services du Premier ministre
 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal
 - Mouvement Démocratique Républicain
 - Parti Démocrate Chrétien
- B. - Représentant Directeur de Cabinet à la Présidence de la République
 - Ministère de la Justice
 - Ministère de l'Information
 - Parti Social Démocrate
- C. - Ministère de la Défense
 - Service de Renseignements
 - Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement
 - Parti Libéral.

Le sous-groupe A s'est rendu à Rwamatamu les 7 et 8 Septembre 1992. Les sous-groupe B et C se sont rendus à Gishyita les 7 et 8 Septembre 1992.

Tous les S/groupes ont opéré à Gitesi les 9 et 10 Septembre 1992 où ils ont rencontré les différentes autorités civiles (Parquet, Préfecture) et se sont entretenus avec les prévenus ressortissants des Communes visitées qui sont en détention préventive dans la prison de Kibuye.

I. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

I.1. En commune Gishyita

La nuit du 18 au 19 Août 1992:

Il y a eu une attaque chez NGIRABATWARE Samson (tuteur résidant dans la cellule Rwaramba, secteur Gishyita vers 20H00.

Dans cette attaque:

- Messieurs NGLABATWARE et son fils SAHABO furent grièvement blessés et hospitalisés à Mugonoro;

.../...

- Ses trois maisons incendiées, biens pillés, plantations de caféiers et bananeraie détruites ainsi que son bétail volé.

10020262

Dans ses déclarations, Monsieur NGIRABATWARE affirme avoir reconnu un certain NYAMUTAZI parmi ses agresseurs dont il dit par ailleurs qu'il était en conflit depuis longtemps.

22561
bis

Le 19 Août 1992

Dans la soirée vers 21H00, Monsieur BULANGA Jean (tutsi) de la cellule Karengé secteur Ngoma et Monsieur MAYIRA .. François (tutsi) résidant dans la cellule Kigarama Secteur Ngoma, furent à leur tour, victimes d'une attaque. A cette occasion, 2 vaches de BULANGA ont été abattues, 2 cuisines en paille appartenant aux victimes ont été incendiées.

Le 20 Août 1992

Les agresseurs suspects de NGIRABATWARE Samson, à savoir NYAMUTAZI (Hutu) et complices, ont été arrêtés par l'autorité Communale et mis au cachot. Dans la soirée, les acolytes de NYAMUTAZI du secteur Gisizi ont tenté une action pour les libérer par force, laquelle action n'a pas pu se concrétiser grâce à la vigilance et à l'intervention énergique de la Police Communale appuyée par la population.

La journée a été marquée par un mouvement de certains tutsi qui fuyaient vers l'hôpital de Mugonero. C'est au cours de la soirée, vers 18H30, que les nommés MUTAKURUTIMANA, SEMAHE Samson RWANDENDO et SEFUKU tous Hutu du secteur Ngoma, ont été agressés par un groupe tutsi du même secteur. Ce groupe agressé dont faisait partie GAKWEMBE (tutsi) a fait appel au secours dans la même nuit.

L'équipe de sympathisants de NYAMUTAZI qui se repliait du Bureau Communal d'où elle venait d'être repoussée a répondu à cet appel. En guise de représailles, l'équipe a commencé à brûler les maisons de certains tutsi de la cellule Kigarama dont notamment celles de KAYIBANDA Dan, SHGASHI Tharcisse, GASHEREDUKA Emmanuel, NYAMASWA et MUKAKIMANUKA.

Six maisons d'habitation ont été brûlées dans le secteur Mpombo.

Vers minuit deux maisons appartenant à KATARUGAIT et MUTUYRYDZU ont été brûlées dans la cellule Gisizi secteur Mara par un groupe composé de: - UMWANZAVUGAYE, NTABARESHYA et NYAMUKURU.

Le 21 Août 1992:

Pendant la journée, un mouvement de panique a gagné la population tutsi et celle-ci a commencé à se déplacer vers la paroisse Mubuga et à confier ses biens ou à se réfugier dans les familles amies hutu.

Dans la soirée un groupe de Hutu et un groupe de tutsi se sont spontanément formés dans les cellules de Gisizi et Nyagotovu en secteur Mara, prêts à s'affronter. Ils se sont lancés dans propos malveillants.

.../...

1.2. En Commune Rwamatamu

10020263

22560 bis

Le 20 Août 1992:

Des plantations de caféiers appartenant aux Coopératives d'agriculteurs (hutu et tutsi confondus) dans l'Ilôt de Nyaruzima secteur Nyagahinga, cellule Doga ont été incendiées par RWAYITARE et son père GASARASI (tutsi) de cette même cellule.

Une maison appartenant à KANYWABAHIZI (hutu) a été brûlée par RUGWIZA Elie et KANAMUGIRE Eshuwa commandité par Madame MUKAMIBUNGO Marthe (Tutsi) pour une somme de deux cents francs rwandais (200 Frw).

En guise de représailles, un groupe de hutu a commencé à mettre le feu sur les maisons et caféiers appartenant aux tutsi en secteur Nyagahinga cellule Doga.

Le 21 Août 1992:

Un groupe de gens a incendié les maisons dans la Cellule Rusuzumiro du secteur Butimbo-Rwabisindu.

Un climat de tension dû au rassemblement des familles tutsi pour, soi-disant, se protéger contre une attaque éventuelle des Hutu, a été remarqué dans les cellules Buhambwe et Gihombo du secteur Nyagahinga.

Le 22 Août 1992:

Les incendies provoqués par les Hutu égalés par quelques tutsi ont ravagé les cellules Rushoka et Buhambwe du Secteur Nyagahinga ainsi que les cellules Rwamatamu et Busoro du Secteur Gihomba.

Le 23 Août 1992:

Les troubles embrasent la cellule Butare du secteur Nyagahinga.

Le 24 Août 1992:

Le secteur Gihombo est mis à feu.

Le groupe tutsi qui s'était replié à Gasagara (Gitwa) en secteur Nyagahinga est descendu jusqu'à la frontière Gihombo-Nyagahinga pour provoquer les Hutu du secteur Gihombo.

Le 25 Août 1992:

Fermeture de la route dans la cellule Mugozi du Secteur Nyagahinga et arrestation de 15 malfaiteurs par les Forces de l'Ordre.

Les troubles embrasent la cellule Muhororo du secteur Butimbo où les maisons, caféiers et boisements sont incendiés.

Attaque de hutu dirigée essentiellement contre la famille du Pasteur MUSONI METUSELA pour son comportement ethnocentriste et provocateur avant de s'étendre sur toute la cellule Gasagara et quelques cellules du secteur Nyagahinga.

.../...

II. LES DEGATS MATERIELS ET HUMAINS

10020264

1. Les dégâts humains

22559 bis

A la suite des troubles qui ont secoué les deux Communes, en dénombre 7 personnes tuées à savoir: BITWAYIKI, MAKANGO, RUFFUNDA, MUNYARUREMBO pour la Commune de Rwamatamu et NUKAKIMANUKA, NZALWITA et BUCYIHINDUKA pour la Commune de Gishyita.

Concernant les personnes blessées, on en dénombre une vingtaine en Commune Rwamatamu, alors qu'en Commune Gishyita il s'agit

- de: - NGIRABATWARE Samson
- son fils SAHABO
- MUHIMPUNDU
- RUTAYOBERANA Clavor
- BUCYANA

2. Dégâts matériels

Les dégâts inventoriés ont été causés surtout par l'incendie des maisons d'habitation, des plantations de caféiers ou la destruction des bananeraies.

En outre, un grand nombre de bétail, vaches, chèvres, lapins, poules et d'autres biens ont été pillés ou méchamment brûlés dans les maisons.

A cet égard, dans la Commune de Gishyita, on a pu dénombrer 11 grandes maisons en tôles et 80 grandes maisons en paille dont les toitures, portes et fenêtres ont été sérieusement endommagées. Par ailleurs, les annexes des maisons d'habitations qui servaient normalement de cuisines, d'étables pour bétail (vaches, chèvres), poulaillers n'ont pas été épargnées.

En effet, 14 cuisines en tôles et 88 cuisines en paille ont été complètement ou légèrement détruites.

De même, en Commune de Rwamatamu, 135 maisons principales en tôles et 72 en paille ont été mises en ruines avec leurs annexes (20 en tôles et 126 en paille).

Concernant le bétail, les renseignements en possession de la Commission ne fournissent pas les indications précises quant à l'ampleur des dégâts mais on les évalue à une quinzaine de vaches, une quarantaine de chèvres, une quinzaine de poules et une dizaine de lapins volés ou ayant péri dans les incendies.

Faute de temps matériel les mêmes précisions font défaut quant à l'étendue et au nombre de plantations de caféiers et de bananeraie brûlées ou abattues.

Les tableaux en annexe donnent cependant l'idée des dégâts dans les deux Communes, touchées.

.../...

III. INTERVENTION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES
JUDICIAIRES ET MILITAIRES

10020265

22558615

1. AUTORITES ADMINISTRATIVES

1.1. Autorités au niveau des Cellules et des Secteurs

Dans l'ensemble, on constate une défaillance notoire d'intervention des organes administratifs de base à savoir: les Cellules et les Secteurs.

En effet, devant le climat d'insécurité pressenti dans la région, les Responsables des Comités de Cellules et des Conseillers de Secteurs n'ont pas organisé des réunions de sensibilisation et d'information pour prévenir le danger.

Cette irresponsabilité serait la conséquence d'un relâchement généralisé qui a caractérisé ces organes depuis l'avènement du multipartisme. Ainsi l'autorité de base a été ébranlée par:

- Le langage des responsables des partis politiques qui ne ménagent pas les autorités administratives.
- L'interposition des responsables des partis politiques envers qui les partisans manifestent plus d'estime.
- L'action de "KUBOHOZA" menée par les adeptes de certains partis politiques.
- Le gel des primes des membres des Comités de Cellules.

1.2. Les Bourgmestres

Suite aux événements qui ont éclaté dans la Commune Rwamatamu, le Bourgmestre a directement organisé des descentes sur le terrain et des réunions de sensibilisation et de pacification.

Sitôt avisé par le Procureur et le Préfet, le Bourgmestre de Gishyita est intervenu dans l'affaire NGIRABATWARE Sameon, mais il n'a pas pu, par la suite, prendre des mesures nécessaires pour juguler la situation d'insécurité qui risquait d'éclater et de s'étendre à d'autres secteurs de la Commune.

Cette situation d'inertie a même perduré après l'arrêt des hostilités. Soulignons que dans les secteurs Mara et Murangara, le Bourgmestre s'y est rendu le 24 août 1992 pour accueillir et/ou participer à la réunion de la population dirigée par le Premier ministre à son passage dans la Commune. La seule réunion de pacification tenue dans cette partie de la Commune, a été tenue dans le secteur Mara sous la présidence du Conseiller du même secteur le 31/08/1992, plusieurs jours après les événements.

1.3. Le Préfet

Dès que le Préfet a reçu l'information sur ces troubles du 20/08/1992, il a sollicité l'intervention rapide, chacun en ce qui le concerne, des Services des Forces Armées, du Parquet, du Service Préfectoral de Renseignements et de l'ORINFOR.

.../...

Il a ensuite informé l'administration Centrale et les organes Caritatifs. 10020266

22537615

1.4. Le Gouvernement

Sur décision du Conseil des Ministres, les déplacements ont été effectués par le Premier ministre les 24 et 26/8/1992, le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal et le Ministre de la Défense les 22, 24 et 26 Août 1992.

Sur leur passage, ils ont adressé à la population des messages de pacification et porté à sa connaissance des mesures qui ont été prises pour renforcer la sécurité.

2. AUTORITES JUDICIAIRES

L'intervention du Parquet de Kibuye a été tardive dans la mesure où, bien qu'il prévenu depuis le 19 Août 1992 par le Préfet, il n'est intervenu que le 23 Août 1992.

De même, les IPJ de Gishyita et Rwamatamu n'ont pas été efficaces pour maîtriser la situation.

3. AUTORITES MILITAIRES

L'intervention des Forces Armées et de la Gendarmerie dès le 19/08/1992 à Rwamatamu et le 21/08/1992 à Gishyita a été rapide et bénéfique aux populations desdites Communes.

Ainsi, après avoir appris que dans la nuit du 19/08/1992 la population allait détruire les ponts de Kirimbi et Mugonero, le Camp militaire de Kibuye a dépêché sur les lieux une section de militaires. Le 21/08/1992, une section de militaires a été dépêchée par le Camp Kibuye en secteur Ngoma Commune Gishyita dès 04H00 du matin parce que des incendies ethniques y avaient été signalés.

Le même jour, le Ministère de la Défense a ordonné à l'Etat-Major de la Gendarmerie d'apprêter 2 pelotons pour l'intervention et la pacification en Commune Mabanza et Gishyita.

Le même jour dans la soirée, l'Etat-Major de la Gendarmerie a ordonné au 6ème Bataillon d'apprêter un peloton à cette fin, prêt à partir le 22/08/1992 à 08H00 du matin.

Le 22/08/1992, le Commandant de place Kibuye s'est rendu personnellement à Gishyita.

Le 25/08/1992, le Ministère de la Défense a ordonné à l'Etat-Major de la Gendarmerie de dépêcher le plus vite possible 2 pelotons de renforts à Kibuye suite à la confrontation ethnique signalée en Commune Rwamatamu.

Le même jour, l'Etat-Major de la Gendarmerie a ordonné au 6ème Bataillon d'y envoyer immédiatement 2 pelotons avec un Commandant de Compagnie.

Le 29/08/1992, l'Etat-Major de la Gendarmerie a ordonné au Commandat HAGUMA de reprendre le Commandement du Détachement de maintien de l'ordre à Kibuye jusqu'à nouvel ordre.

2256 bis

Le 31/08/1992, le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie en personne s'est rendu en Commune Rumatomu.

Pour conclure, sur ce chapitre, il sied de signaler que la population a fortement apprécié l'intervention des hautes autorités et des Forces de l'Ordre dans la mesure où cette intervention a contribué à l'arrêt des troubles ainsi qu'à la mobilisation d'aides aux personnes sinistrées même si les besoins restent encore énormes.

Toutefois, il y a à déplorer les lacunes qui se sont manifestées dans l'intervention des autorités administratives locales et des organes judiciaires de la Préfecture de Kibuye.

IV. LES INSTIGATEURS OU LES AUTEURS PROBABLES DES TROUBLES

L'enquête jusqu'ici menée auprès de la population et des autorités administratives, judiciaires et militaires de Kibuye ne nous révèle pas encore les vrais instigateurs des troubles qui ont accablé les Communes de Gishyita et de Rumatomu.

Il est encore prématuré de se prononcer sur l'existence des instigateurs et l'identité des auteurs. Il ne faut, en effet, oublier que les enquêtes judiciaires sont en cours et vont à l'issue de la procédure judiciaire qui faudra connaître la vérité à ce sujet. Il ne serait indiqué dès à présent de dévancer les résultats de l'instruction judiciaire.

Notons que la plupart des suspects ont été appréhendés et se trouvent à la disposition du Parquet de Kibuye. Toutefois les vrais instigateurs ne sont pas encore connus.

Les rumeurs qui avaient été répandues, selon lesquelles les auteurs de troubles seraient venus du Lac Kivu n'ont pas été confirmées par les personnes ressources tant du côté de la population, que des autorités locales.

Néanmoins, certaines personnes contactées ont signalé que peu avant le déclenchement des troubles un groupe de bandits, à l'aide d'un bateau à moteur, a volé une vache et un chèvre dans le secteur Mpembe en Commune Gishyita et a pris le large vers l'Ile Idjwui. A ce jour le groupe n'a pas été identifié. Les autorités locales affirment par ailleurs que les opérations de ce genre se produisaient même avant.

Concernant les bruits qui couraient à propos des embarcations sur le Lac Kivu au cours de la période des troubles, la Commission a appris qu'il s'agissait d'un mouvement de barques des pêcheurs du projet-pêche en provenance de Cyangugu vers Gisenyi en passant par Kibuye.

Cependant, même si les instigateurs ne sont pas encore connus, il existe bel et bien des suspects déjà appréhendés par les Services du Parquet et dont le mobile et l'identification ont été relevés.

22333 bis

Le déclenchement des troubles aurait pour causes:

- Les séquelles de la guerre d'octobre qui a sapé l'Unité Nationale en ravivant les haines ethniques d'antan.
- Des mouvements de jeunes tutsi qui ont quitté leurs collines pour une destination inconnue mais qui, d'après les déclarations de la population se seraient enrôlés dans les rangs des Inkotanyi. Il se fait donc que ce recrutement ait attisé un climat de méfiance entre les ethnies. Cela est d'autant plus apparent que c'est notamment dans les Secteurs Nyagahinga, Butimbo et Gihombo de la Commune Rwamatamu qui ont enregistré beaucoup de départs (17, 16 et 12 respectivement), et où les troubles ont été les plus marqués.
- Un communiqué diffusé sur les ondes de la Radio Muhabura (WPR) au mois de juillet 1992 adressant entre autres des remerciements à la Commune Rwamatamu pour l'envoi de ses jeunes dans les rangs du FPR, cela a contribué à renforcer la méfiance entre les ethnies.
- Les affrontements entre les partis MDR-IRND au cours des mois de Juin-Juillet 1992 n'ont pas été de nature à favoriser un climat serein.
- Une tension ethnique Hutu-Tutsi qui a été attisée par le comportement du groupe tutsi: KUGEMA Nathanaël, KAGURIRO Lazare, NDOLI Seth, Pasteur MUSONI MUTUSELA et HADIZI Nathan de Nyagahinga, lequel s'était constitué sous prétexte d'assurer sa protection ainsi que celle de son bétail. Le groupe avait pris l'habitude de rassembler la nuit son bétail sur la colline de Gasagara et le ramener à l'aube. Par ailleurs, les informations recueillies ont révélé que le Pasteur MUSONI MUTUSELA chantait à tout vent: "BAHUTU MWE MWITONDE, ABANA BACU B.GIYE KUGARUKA, TUGABANE ILIYO MWIRATANA". Tous ces éléments réunis ont incité la population Hutu à se souder et à être sur la défensive. Les mêmes informations incriminent Messieurs RUGEMA et KAGURIRO pour avoir dirigé une attaque à la frontière des secteurs Gihombo, Nyagahinga en provenance de Gitwa pretextant que leur village venait d'être incendié par les hutu de Nyagahinga.
- Monsieur ELIDADI NSANGAMUKA (Hutu) a alerté les villageois et son cri a été intercepté par Monsieur NZITONDA Jean qui, à son tour, a mobilisé le secteur Gihombo pour venir au secours des Hutu de Nyagahinga.
- Des réunions clandestines de quelques tutsi de la cellule Kigarama secteur Ngoma-Gishyita sous la direction de GAPFIZI Nathan Responsable de cellule (tutsi) ont créé des soupçons du côté des Hutu de la zone.

.../...

22134615

- Le mouvement de certains tutsi fuyards emportant leurs biens avant le déclenchement des troubles a poussé la population à se poser pas mal de questions et à prendre en conséquence sa garde.
- Une mésentente de longue date entre les familles NYAMUTEZI (hutu) et NGIRABATWARE (tutsi) de la cellule Rwaramba secteur Gishyita, Commune Gishyita.
Selon les déclarations de NGIRABATWARE, cette mésentente aurait été à l'origine de l'attaque dirigée contre sa famille.
Il sied de signaler que NGIRABATWARE était haï par ses voisins (Hutu) pour son arrogance et son ethnocentrisme.
- Un antagonisme entre les familles SEMAHE (hutu) et KAYIBANDA Dan (Tutsi) de la cellule Kigarama secteur Ngoma en Commune Gishyita.
Cet antagonisme a donné naissance à deux groupes qui, lors des troubles, ont procédé à la destruction de leurs biens respectifs.
- Un conflit foncier entre la famille RWAYITARE (tutsi) et les membres des Coopératives d'agriculteurs de l'îlot de Nyaruzima, cellule Doga, secteur Nyagahinga en Commune Rwamatamu. L'îlot était antérieurement exploité illégalement par les familles tutsi puis conformément à la loi, la commune l'a récupérée au profit des Coopératives.
Monsieur RWAYITARE qui, pour des raisons propres aux Coopératives, s'en est vu éjecté, a eu l'idée de se venger et s'est décidé à mettre le feu à trois mille caféiers appartenant aux Coopératives. La famille SEMUTWA l'a épaulé en autorisant ses fils dont UWAMBAYINKINDI à réaliser des terrassements sur l'îlot avec un objectif précis de "KUBOROZA".
- L'incendie de la maison de KANYWABAHIZI (hutu) perpétré par les nommés RUGWIZA Eliézer et KANAKUGIRE Josué tous tutsi sur instigation de Madame MUKAMIBUNGO M arthe veuve (tutsi) dans la cellule Gasagara secteur Nyagahinga.
Cette femme a dû payer 200 Frw aux incendiaires cités pour accomplir cette action ignoble.
- Existence depuis longtemps de groupes de bandits opérant à partir du Lac Kivu avec des complices dans les secteurs riverains des 2 Communes.
- Les effets néfastes des mesures d'amnistie et des grâces présidentielles.

Observations d'ordre général:

Il est à faire remarquer à l'attention des autorités compétentes que dans ces deux Communes et même au niveau de la préfectures certains points particuliers sont à relever:

- Au niveau des Communes Gishyita et Rwamatamu:

Un ancien Conseiller, le nommé KARASANYI Nicodème du secteur Butimbo avait, à l'occasion des noces, avorté les invités de rentrer tôt, ce qui a accentué la tension entre les ethnies car les gens se croyaient contournés ou trahis.
.../...

22553 bis
~~24533~~

Le 22/08/1992, la patrouille militaire envoyée en secteur Rwabisiindu (Rwamatamu) a arrêté parmi les malfaiteurs 2 personnes en tenue militaire, identifiées dans la suite comme étant ex-Soldat BAKUNZIBAKA Nelson, renvoyé de l'Armée le 26/7/1992 et Soldat NTIHUMUKA Thassion qui était en permission. Tous les deux sont du secteur Rwabisiindu.

Les bandits qui opèrent dans les secteurs riverains du Lac et qui ont élu le Lac Kivu comme point de retrait chaque fois qu'ils sont poursuivis ont contribué à créer un climat d'insécurité et de tension qui règne encore aujourd'hui.

-Au niveau de la préfecture:

La Commission a remarqué que ce climat d'insécurité et d'irresponsabilité n'est pas encore endigué. Il règne encore, et risque de s'aggraver par le fait que les Bourgmestres menacent de démissionner. Aux dires du Préfet, 5 sur les 9 Bourgmestres de la Préfecture Kibuye risquent ou menacent de présenter leur démission, compte tenu de ce climat d'insécurité et d'insubordination.

S'agissant des rumeurs qui avaient été propagées :

Il faut peut-être rappeler qu'on avait signalé le discours de NIYITIGEKA Eliózer le 16 Août 1992 lors d'un meeting tenu à Mugonero, que certains qualifiaient même d'incendiaire .

De même certains dignitaires natifs de la Préfecture de Kibuye étaient passés ou ont séjourné dans la Préfecture, notamment le Député KASEMERA 9^e son épouse qui a visité la Commune Rwamatamu le 26 Août 1992, le Député NYUYA PUNDU Cyprien le 23 Août 1992. Il faut aussi signaler la visite à Rwamatamu et Gishyita de Monsieur NDINDABO Jean Damascène, Président du Parti Social Démocrate à Kibuye le 24 Août 1992, la visite du Docteur BUKWANEZA Madeleine, Conseiller au Ministère du Travail et des Affaires Sociales et Président du Parti Libéral en Préfecture de Kibuye dans les mêmes communes le 24 Août 1992, la visite de Monsieur MBONYIZLIA Juvénal, Président du Parti Démocratique Chrétien à Kibuye dans les deux Communes ainsi que le Conseiller au Ministère de l'Environnement et du Tourisme KABERA Thomas, le 28 Août 1992. Faut-il aussi citer la visite de travail du Directeur de la Caisse Sociale du Rwanda à Kibuye à la date du 23 Août 1992.

Contrairement à certaines informations qui ont circulé dans certains milieux, la Commission n'a pas pu établir un lien entre les événements qui ont endeuillé les Communes Gishyita et Rwamatamu avec les mouvements et les comportements des responsables des partis politiques.

Toutes les personnes contactées nous ont affirmé qu'il n'y avait eu aucun impact de la présence de ces personnes sur les événements.

.../...

22552
~~2552~~
bis

En ce qui concerne le qualificatif des troubles, la Commission n'a pas pu établir qu'il s'agissait réellement de conflits à caractère ethnique même si les groupes opposés étaient d'ethnie Hutu et Tutsi.

En revanche sur base des informations en sa possession, la Commission trouve que les troubles ne revêtent pas de caractère politique en ce sens précis qu'ils n'opposent pas les partis politiques enregistrés au Rwanda.

V. MESURES CONCRETES

1. Intensifier des réunions politico-administratives conjointes de sensibilisation et de pacification.
2. Appréhender tous les malfaiteurs identifiés.
3. Punir de façon exemplaire et en conformité avec la loi tous les coupables.
4. Redynamiser les organes à tous les échelons afin que chacun puisse prendre conscience de ses responsabilités dans le maintien de la Sécurité.
5. Verser aux membres des comités de cellule leurs primes.
6. Les départements techniques concernés devraient s'atteler à réintégrer les déplacés en créant les conditions favorables d'accueil.
7. Eduquer régulièrement la population à l'entente, à la tolérance, au respect mutuel et à la cohabitation pacifique.
Ce message devrait constituer le leitmotiv de toutes les réunions administratives et tous les meetings politiques sur le territoire national.
8. Organiser les secours d'urgence particulièrement pour couvrir les maisons des familles sinistrées en mettant surtout l'accent sur celles qui réintègrent volontairement leur domicile. Priorité doit être accordée à la reconstruction ou à la réfection de 454 maisons détruites dans les deux Communes.
L'UMUGANDA de la population d'accueil devant être encouragé,
9. Pour faciliter les autorités Communales à mieux s'acquitter de leur mission, il faudra octroyer un véhicule à la Commune Rwamatamu et réhabiliter la ligne téléphonique de la Commune Gishyita.
10. Les autorités politico-administratives doivent être à l'écoute de la population afin de pouvoir prévenir tout danger et prendre le cas échéant des mesures qui s'imposent à tout moment.
11. L'assainissement du Parquet de Kibuye est vivement recommandé.
Les Services de Sécurité devraient redoubler de vigilance dans la recherche des informations pour prévenir de tels événements.

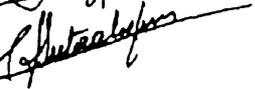
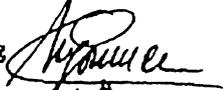
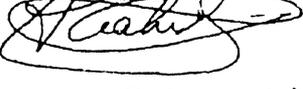
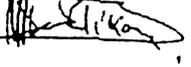
.../...

22551
25551
bis

12. Eliminer les foyers de rassemblement ou d'hébergement de bandits par les autorités locales et renforcer les mesures de contrôle sur le Lac Kivu.

Fait à Kigali, le 17 Septembre 1992

Les membres de la Commission

- Juvénal HABIMANA 
- Augustin IYAMUREMYE 
- Alexandre MUTERAHEJURU 
- Vénuste NYOMBAYIRE 
- Fidèle NDEREREHE 
- Laurent REBERO 
- Amos GAHIZI 
- Anastase REKERAHO 
- J. Léonard MUNYANKIKO 
- Elikan UZABAKILIHO 
- Juvénal MBONYIZINA empêché
- Jean Damascène NDINDABO empêché

22550
22550 bis

COLLUME RWASATAKU - KIBUYE

Nombre des personnes déplacées et leurs immeubles endommagés

SECTEUR	CELLULE	CHEF DE MENAGE	PERSONNE EN CHARGE	M A I S O N S			
				Grande en tôles	Grande en pailles	Petites en tôles	Petites en pailles
NYAGAHINGA	RUBOREZA	23	94	18	4	6	12
	NYAGAHINGA	56	255	40	7	2	33
	BIRSHI	18	75	8	8	-	7
	BURANKOLI	3	8	1	2	-	1
	GAZAGARA	3	13	2	1	-	1
	DOGA	3	11	-	2	-	1
S / T O T A L		106	456	69	24	8	55
GIHOMBO	GAHANDA	35	140	25	10	4	21
	RWASATAKU	28	192	16	9	3	14
	BUTARE	24	107	10	9	-	13
	MBOGO	6	31	3	3	-	3
	BUSENGO	7	31	1	4	-	5
S / T O T A L		100	411	55	35	7	56
BUTEMFO	BUTEBO	1	8	-	-	-	1
	MUBUGA	1	5	2	2	-	4
	MUHORORO	12	44	5	3	-	9
S / T O T A L		16	57	7	5	-	14
RWABISILU	RUSUZULIRO	10	49	3	7	2	1
	NYAMITARE	2	8	1	1	4	-
T O T A L		12	7	4	2	2	1

22549 25/49
S/S

DEGRE DE GRAVITE DES MAISONS ENDOMMAGEES

SECTEUR	CELLULE	M A I S O N S											
		G.M.T		G.L.P			P.M.T			P.M.P			
		C.D	M.D	L.D	C.D	M.D	L.D	C.D	M.D	L.D	C.D	M.D	L.D
NYAGAHINGA	RUBOREZA	1	4	7	3	3	-	3	3	3	5	3	-
	NYAGAHINGA	2	25	12	4	3	-	1	-	1	22	10	4
	RIKCHE	-	5	3	2	-	-	-	-	-	7	-	-
	BWERANKOLI	-	-	1	2	-	-	-	-	-	1	-	-
	GASAGARA DOGZI	-	1	2	1	-	-	-	-	-	1	-	-
GIBOMBO	GAHANDA	2	10	14	10	-	-	-	3	1	18	-	-
	RWAMATAMU	2	8	5	6	3	1	-	1	2	6	6	1
	BUTASE	-	5	5	10	-	-	-	-	-	13	13	-
	KBOGO	-	1	2	-	4	-	-	-	-	-	3	-
	BUSENGO	-	1	-	1	2	-	-	-	-	4	1	-
BUTEMBO	BUTEMBO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
	MUBUGA	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
	MUHORORO	-	2	3	4	-	-	-	-	-	9	-	-
RWAMATAMU	RUSUZUKIRO	-	2	-	1	6	-	-	2	-	1	-	-
	RYADITARE	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
T O T A L		7	65	34	53	20	1	4	6	7	89	24	7

C.D: Complètement détruite
 M.D: Moitié détruite (Seul le toit est endommagé)
 L.D: Légèrement détruite (peut être habitée)
 G.M.T: Grande maison en tôle
 G.L.P: Grande maison en pailles
 P.M.T: Petite maison en tôle
 P.M.P: Petite maison en pailles

Pour le Commune RWAMATAMU
 NDAYISABA Innocent T. P.
 Pour la C.R.R.
 MUNYAZIWEYE Ignace
 Pour le COP Bornefonden
 NKUNDUMUKIZA So. thano

Fait à RWAMATAMU, le 04/09/1992

